



Non restitutions des arrhes versés pour un location de maison

Par **stephsuisse**, le **24/09/2008** à **13:58**

bonjour j'ai voulu louer une maison pour le 1er décembre j'ai conclu oralement avec le propriétaire en aout et versé un acompte de 400 euros en liquide (moitié du loyer)seulement le 15 septembre je l'ai prévenu que je ne la louerai plus car j'ai acheté moi meme une maison , proposant de passer une annonce pour lui afin de la relouer et récupérer mon argent , seulement j'ai téléphoné ce jour pour savoir ou en était la location, elle est bien louée mais pour le 1er janvier et vu que les nouveaux locataires ne peuvent pas la prendre avant il ne veut pas me rendre mon argent sachant que de part l'annonce j'ai eu contact avec des personnes intéressés à la prendre pour décembre. rnje n'ai pas signé de bail avec lui ni aucun autre papier il m'a simplement fait une attestation stipulant qu'il me loue la maison en décembre et un papier disant qu'il a bien reçu la somme de 400 euros rnj'aimerais savoir quel recours je peux avoir pour récupérer mon argent et quel moyen j'ai à ma disposition pour faire face à cet affaire.merci d'avance pour vos réponses